

Le Café des Z'Architectes 03 (saison 02) vous attend à la MAQ lundi 3 décembre !



QUAND L'ÉTAT CONSTRUIT :
COMMENT BONIFIER
LA COMMANDE
PUBLIQUE ?

CAFÉ DES
03 Z'A

LUNDI 3 DÉCEMBRE 2012
18H À 20H

MAISON
DE L'ARCHITECTURE
DU QUÉBEC

Construction du nouveau centre de recherche et du nouveau CHUM

Cafetiers invités :

Les architectes Michel Languedoc (Ædifica), Clément Demers (Quartier international de Montréal), Maxime-Alexis Frappier (acdf*).

Modérateur :

Joël Thibert.

Au diable le 5 à 7, la table ronde, la conférence. Reprenons ensemble la nouvelle formule du *Café des Z'Architectes* inaugurée l'année dernière! Ces rendez-vous décontractés donnent, à dates régulières, l'occasion d'échanger, entre amis, collègues et citoyens, comme on le ferait au bistro du coin.

Les allégations de collusion et corruption dans l'industrie de la construction éclatent les unes après les autres, apportant avec elles de lourdes conséquences pour les architectes. Même si la profession n'a pas été touchée par les scandales, ses membres remarquent que la relation avec les donneurs

d'ouvrage du secteur public se détériore. Un climat de méfiance s'installe. Dans ce contexte, la probité semble avoir préséance sur tout, y compris la qualité du projet architectural, qualité toujours plus menacée.

Alors, quoi faire pour éclairer et pour bonifier la commande publique? Comment garantir la transparence, tout en respectant les professionnels et en réalisant des projets inspirants?

Pourrait-on agir sur les règles d'attribution de la commande publique? Les concours d'architecture, par exemple, offrent une bonne garantie de probité et la possibilité de choisir l'idée la plus brillante, tout en stimulant le débat autour de l'architecture. Le Québec pourrait-il suivre l'exemple de la Suisse, où les concours sont la norme pour toutes les constructions publiques?

Les différents modes de réalisation pourraient aussi être remis en question. Parmi les modes traditionnels (contrats clés en main, gérance de projet, etc.), les contrats de partenariat public-privé (PPP) sont-ils vraiment à dénoncer? Que nous réservent les nouvelles formules hybrides qu'on voit de plus en plus apparaître?

Ou faudrait-il plutôt travailler à ce que le rôle de l'architecte dans le déroulement d'un projet soit mieux compris et respecté? La récente proposition du gouvernement du Québec de séparer les mandats de conception et de surveillance d'un projet fait croire que la nature spécifique de ce rôle n'est peut-être pas assez comprise. Une commande publique éclairée nécessite aussi des référents compétents dans la fonction publique. Sont-ils présents? Et si le système entrave leur pratique, comment les architectes peuvent-ils réagir?

Membres de la communauté architecturale ou simples citoyens, venez partager votre opinion le lundi 3 décembre 2012 à 18 h à la MAQ. À vous la parole!

Arrivée : à partir de 17h40
Entrée 3 \$ ou 5 \$ avec une consommation
Gratuit pour les membres
Réservation recommandée

Pour informations :
Muriel Ulmer / Silvia Spampinato
au 514-868-6691
www.maisondelarchitecture.ca